

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante, et chez M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont d'Ile, qui continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix des annonces, à partir du 1^{er} septembre, est conforme à celui de la GAZETTE DE LIÈGE.

Matheiu

GAZETTE DE LIÈGE.

AVIS.

Pour éviter des retards dans l'envoi du journal, on est prié de renouveler les abonnemens qui expirent le 30 septembre courant.

Le prix de l'abonnement, A PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE, sera de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, franco, pour les autres villes du royaume.

Plusieurs abonnés de l'étranger ayant manifesté la crainte de voir une trop grande partie du journal consacrée aux annonces, nous prenons l'engagement, dans le cas où elles seraient trop nombreuses, de les donner par supplément.

EXTÉRIEUR.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

Santiago (Chili), le 30 mai. — Dès que le vice-roi du Pérou, La Serna, eut connaissance de la proclamation par laquelle le général Olanetta abolissait, dans les provinces de son commandement, le régime constitutionnel, et l'accusait, de vouloir s'élever sur les ruines de l'autel et du trône, il assembla son conseil à Cusco, le 27 février, pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Il fut résolu d'envoyer des forces contre Olanetta pour le forcer à reconnaître de nouveau l'autorité du vice-roi, qu'il avait si souvent méconnue, ou pour le mettre hors d'état de suivre ses projets. Ce fut au général Valdès que le vice-roi confia cette expédition; il mit 3000 hommes sous ses ordres, ce général se dirigea vers Potosi.

La Serna ne crut pas devoir se borner à faire marcher des troupes contre Olanetta; la proclamation de celui-ci ayant été répandue avec profusion, le vice-roi publia, sous la date de Cusco, le 27 février, un petit écrit où il réfuta victorieusement les accusations dirigées contre lui et son parti; il y rappela les nombreuses désobéissances du général Olanetta; il y retraça sa conduite oppressive et cruelle envers les peuples des pays où il commandait; enfin, il l'accusa d'avoir des intelligences secrètes avec le gouvernement de Buenos-Ayres, et même d'avoir conclu avec ce gouvernement une convention secrète dans laquelle les intérêts de l'Espagne étaient sacrifiés.

Olanetta ne tarda point à répliquer, mais sa réponse n'avait d'autre caractère que celui d'une justification. Il y exposa, avec un ton d'orgueil, toutes les victoires qu'il avait remportées sur les ennemis de la religion et de la couronne. Ce n'est que par respect pour mes devoirs, disait-il, que j'ai désobéi au général don José de La Serna. Ma conduite détruit complètement les inculpations dirigées contre moi par ce général. Celui qui a été traité de royaliste et de servile, celui qui a souffert des maux incroyables pour ses opinions, et qui, dans toutes les circonstances a donné des preuves de fidélité au roi, a-t-il pu jamais s'unir avec les dissidens de la Plata? Est-ce bien ceux qui veulent établir un empire indépendant au Pérou, qui osent m'attribuer des liaisons avec les ennemis de l'Espagne? Peuples, nous avons combattu sous vos yeux; vous tenez dans vos mains la balance de l'opinion; inclinez-la du côté où vous croirez que la justice se trouve; mais n'oubliez point qu'il a ramené parmi vous la fraternité, l'union et la paix.

Pendant cette guerre de plume, le général Valdès s'avancit sur Olanetta, qui s'était emparé de plusieurs villes, notamment de la Paz; il le joignit le 6 mars dans les environs de Tarapaya; ses dispositions d'attaques étaient faites lorsqu'un parlementaire d'Olanetta vint apporter des propositions d'arrangement; et, après quelques entrevues entre les deux généraux, la convention suivante fut conclue:

Art. 1^{er}. Le général Olanetta obéira, pour tout ce qui est relatif aux affaires militaires et politiques, au vice-roi La Serna, ainsi qu'au général en chef de l'armée du sud, don Valdès, et les choses seront d'ailleurs remises sur le même pied qu'auparavant.

2. Si l'ennemi envahissait les côtes depuis Iquique jusqu'à Arequipa, le général Olanetta fournirait les troupes nécessaires pour le repousser, et les dirigerait sur le point qui serait désigné par le vice-roi ou le général en chef. Dans le cas où les circonstances l'exigeraient, le général Olanetta manœuvrerait en outre sur son front, mais seulement d'après les ordres du vice-roi. Toutefois, il pourra agir de lui-même pour des opérations partielles.

3. Pour donner audit général Olanetta les moyens d'organiser et augmenter ses forces, et d'opérer avec le plus d'avantage possible contre l'ennemi qui se présenterait sur son front soit dans l'offensive, soit dans la défensive, il aura le commandement purement militaire des provinces situées entre le Désaguadero et la ville de Potosi inclusivement, en y conservant ses positions actuelles; mais il sera toujours sous les ordres du vice-roi et du général en chef de l'armée du sud.

4. Le général Olanetta s'engage à tenir à la disposition du vice-roi dix milles pesos par mois, provenant des revenus des provinces de Char-

cas et de Potosi; il gardera le reste pour subvenir à tous les besoins de sa division.

5. Le paiement mensuel de ces dix milles pesos ne commencera que le 1^{er} avril prochain, attendu que les dépenses de la division du général Olanetta, occasionnées par les expéditions qui ont eu lieu pendant les derniers mois, ne sont pas encore entièrement soldées.

6. La ville de Chuquisaca, où commandait le général La Héra, aura pour gouverneur le brigadier don F. Xavier de Aguilar, ou le colonel don Guillermo Marquiégui, et celle de Potosi, qui était gouvernée par le général Maroto sera sous les ordres particuliers du général Olanetta, qui conservera néanmoins le commandement de la division d'avant-garde, et qui, lorsque les opérations militaires l'obligeront à s'absenter, aura la faculté de se faire remplacer dans le commandement de cette ville par un officier général ou supérieur autorisé à cet effet par le vice-roi.

7. Les chefs et officiers qui ont été avancés par le général Olanetta conserveront les grades qu'ils ont obtenus; mais dorénavant toutes les propositions d'avancement seront envoyées au vice-roi.

8. Les employés civils qui avaient quitté la division d'avant-garde, reprendront leurs postes respectifs, à l'exception de Sierra et de Céfis, que le vice-roi remplacera dès qu'il en trouvera l'occasion.

Tarapaya, 9 mars 1824.

GÉRONIMO VALDÈS, PEDRO-ANTONIO DE OLANETTA.

Nous ignorons encore si le vice-roi La Serna a ratifié ce traité; mais il n'est guère permis de douter qu'il ne l'approuve, quoiqu'il y soit fait des concessions assez importantes à son incommode et très-opiniâtre adversaire. Il n'a pas trop de toutes les forces espagnoles pour contenir les partisans de l'indépendance républicaine dans l'intérieur, et pour présenter à Bolivar des forces capables de l'arrêter dans l'exécution du projet qu'il paraît avoir adopté de se reporter en avant, afin de se rendre de nouveau maître de Lima et de Callao (*).

(Const.)

RUSSIE.

Petersbourg, le 1^{er} septembre. — Un ukase de S. M. l'empereur, en date du 27 août, ordonne une levée générale de recrues dans toute l'étendue de l'empire, calculée sur deux hommes par 500 ames.

ESPAGNE.

Madrid, le 8 septembre. — On prétend qu'une vaste conspiration vient d'être découverte; qu'à la tête des conspirateurs étaient les ex-ministres Ofalia et la Cruz; ce dernier vient d'être arrêté et emprisonné dans un cachot, sans communication avec qui que ce soit: l'ordre est parti pour faire arrêter son collègue.

— La commission militaire juge presque tous les jours des individus pour des délits politiques et pour vols.

— Une vingtaine de rebelles, pris les armes à la main à Almeria, ont été condamnés à mort et fusillés.

Du 9. — Les ordres expédiés de St.-Hildepheuse par S. M., et intenant l'arrestation de l'ex-ministre de la guerre M. Cruz, sont arrivés dans cette capitale, hier à onze heures du soir. A une heure du matin, un détachement de troupes, commandé par un capitaine, s'est rendu à l'hôtel de S. E., s'est emparé de sa personne, et l'a transféré au séminaire des Nobles. M. Llanos, chef d'état-major dans la garde royale, a été conduit à la prison militaire le même jour, ainsi que trente-deux officiers du même corps.

L'emprisonnement de ce personnage paraît être motivé sur ce que le général Capapé dont on instruit le procès, aurait déclaré qu'il s'était rendu dans l'Arragon, par ordre du ministre, pour soulever le peuple, et faire demander l'établissement d'un gouvernement représentatif.

— L'ordre d'arrêter M. Ofalia, ex-ministre, et de le mettre au secret, vient comme on sait, d'être expédié; il ne faudrait pas être surpris de voir Don Victor Saez partager la même infortune, comme prévenu de libéralisme; car le gouvernement est décidé à ne suivre que les voies de la rigueur, et le roi, convaincu de l'inutilité des moyens de douceur, ne veut suivre que l'avis des membres les plus exaltés de la junte, Apostolique; en conséquence S. M. s'est reconciliée avec l'infant Don Carlos son frère, l'ame et la force de cette junte. Le nouveau ministre de la guerre Americh, a dit en plein conseil, qu'il fallait être en Espagne partisan du roi absolu ou mourir à la potence!... Les affaires s'embrouillent de plus en plus; reste à savoir comment les français vont se tirer de ceci.

— Le colonel Valdès qui se trouve actuellement à Tanger, a fait présent au Dey d'une grande quantité d'armes à feu et de pièces de canon qu'il a emmenées de Tarifa.

— Dans le rapport du général en chef comte Digeon, sur les événemens du 25 juillet dernier, il est fait mention de plusieurs moines déguisés qui, mêlés dans la foule, excitaient le peuple à massacrer les Français.

(* Les journaux américains et d'après eux ceux d'Angleterre annoncent que, sur toutes la côte du Pérou, de Payta à Panama, le bruit que Bolivar a repris Lima et Callao est répandu sans contradiction.

— La conspiration qui devait éclater le 8 de ce mois, ne tendait à rien moins qu'à se défaire de tous les volontaires royalistes et de tous les soldats de la garde royale; on croit qu'on a répandu cette nouvelle afin d'exaspérer la saine population de la capitale, à l'effet de légitimer à l'avance les excès auxquels ils pourraient se porter.

Almería, le 25 août. — Il est arrivé à Séville plus de 80 rebelles impliqués dans l'affaire de Tarifa, et l'on continue de faire beaucoup d'arrestations en Andalousie. L'exécution des révolutionnaires s'est faite hier, mais il faut remarquer qu'avant de mourir, Cagnet de Montarlot, qui s'était fait appeler don Carlos de Malsot, a déclaré qu'il était le général français Montarlot. Parmi les autres individus qui ont été fusillés, on cite le capitaine de cavalerie, M. Bustamente.

Bayonne, le 11 septembre. — Le 24^{me} régiment de ligne va partir pour entrer en Espagne: il paraît qu'il sera suivi par les autres corps de la division de réserve cantonnée dans ce département. — Des lettres de Séville en date du 28 du mois dernier, portent que les deux jours précédents, toutes les maisons, boutiques, magasins ont été fermés subitement sans que personne osât sortir parce que la canaille ne voulait pas que les dames portassent des souliers en couleur, des chapeaux, des ceintures et autres colifichets, et les hommes des habits, et chapeaux; les personnes qui ne se conformaient point à cet ordre, étaient maltraitées au point de perdre la vie. Le régiment de cavalerie de St.-Jacques qui a voulu rétablir l'ordre a été repoussé par cette populace, et au départ du courrier il n'y avait point apparence que cet état de choses dût cesser de sitôt.

ANGLETERRE.

NOUVELLES IMPORTANTES DE L'AMÉRIQUE DU SUD.

Londres, le 15 septembre. — Le vaisseau de S. M. *Le Parthian* est arrivé à Plymouth du Mexique et de la Havane; il apporte des nouvelles de la plus grande importance. Il a quitté la Havane le 15 août; deux jours avant son départ il y était arrivé le vaisseau à bord duquel était Iturbide. Le capitaine a rapporté qu'ayant mis Iturbide à terre au Mexique, il était convenu avec lui d'attendre cinq ou six jours sur la côte le résultat de son débarquement, afin qu'il pût retourner à son bord en cas de non réussite: qu'au lieu d'avoir de lui des nouvelles satisfaisantes il avait appris qu'il avait été fusillé et que le Mexique s'était déclaré en faveur du gouvernement existant; que le mouvement d'insurrection qui s'était manifesté parmi les classes inférieures avait été facilement réprimé et que tout était rentré dans l'ordre. La frégate anglaise *la Forte* s'était rendue à Tampico, pour y charger des espèces pour le commerce de l'Angleterre. A l'arrivée du *Parthian* à Plymouth il est parti un exprès pour le gouvernement.

Un autre exprès arrivé ce matin de Liverpool, a apporté les nouvelles les plus satisfaisantes du Pérou, qui n'ont point encore été communiquées au public. Celles du haut-Pérou, en date du 3 juin, données par le gazette de New-York du 19 août, rapportent ce qui suit: « Nous recevons à l'instant la nouvelle officielle de la victoire du général Olanetta, qui, avec une forte division de troupes, a défait l'armée et fait prisonnier le général Caratala dans le haut Pérou, et de la jonction des forces du Chili. Cet événement est considéré comme décisif pour les affaires de l'Amérique méridionale. »

Des nouvelles directes de Guyaquil, confirment en tout les nouvelles ci-dessus.

FRANCE.

Paris, le 16 septembre. — Le roi est mort à quatre heures précises du matin. *Le premier gentilhomme de la chambre du roi,* Comte de DAMAS.

Le premier gentilhomme de la chambre du roi ayant annoncé aux Tuileries la mort de S. M., la maison civile et militaire du roi s'est rendue immédiatement au pavillon Marsan pour prendre les ordres de S. M. Charles X.

Les gardes-du-corps du roi et les gardes à pied ordinaires du corps du roi ont relevé les postes des gardes-du-corps de Monsieur.

Le roi, accompagné de M. le Dauphin, de Mme. la Dauphine et de Madame, duchesse de Berry, est parti pour Saint-Cloud à six heures.

A quatre heures un quart, le chancelier de France et les ministres secrétaires-d'état ont été admis auprès de S. M. pour prendre ses ordres.

Le roi a fait expédier des lettres-cloises pour les archevêques et évêques et pour les cours du royaume.

Les corps seront convoqués pour offrir, le même jour, leur hommage au roi.

MM. les pairs et MM. les députés seront admis individuellement.

— Hier, à cinq heures du soir, après la crise terrible que le roi avait éprouvée le matin, toutes les personnes rassemblées aux Tuileries s'étaient réunies à la chapelle du château où se disaient depuis trois jours les prières des quarante heures. A neuf heures, le redoublement de la fièvre fut plus fort que jamais, et la respiration devint effrayante. A minuit le roi éprouva plus de calme, et les personnes rassemblées au château se retirèrent pour revenir quelques heures après. Un médecin avait annoncé dès la veille que le terme fatal pouvait être entre trois et cinq heures. A deux heures le roi faisait encore comprendre à son confesseur, qui lui adressait les paroles de consolation que la religion donne à la mort, qu'il écoutait ses exhortations. Les battemens de son poulx devenaient presque insensibles. Rien de douloureux ni de convulsif n'annonçait sa mort, il s'éteignit. La famille royale, Mgr. le

grand-aumônier, et les grands officiers de la couronne se trouvaient réunis autour du lit de douleur, quand à 4 heures du matin, un des médecins du roi ayant tiré une de ses mains hors de son lit, dit: *Le roi est mort.*

A ces mots, S. M. le roi Charles X s'est mis à genoux au lit de son frère, et lui a baisé la main avec une émotion profonde. Madame la Dauphine, qui s'était jetée dans les bras du roi son père, a baisé la main du roi son oncle en se tenant en larmes. Quand le roi se fut relevé, M. le Dauphin et la dame, duchesse de Berri, s'agenouillèrent devant le feu roi, et embrassèrent en fondant en larmes, le roi leur père.

Mgr. le duc d'Orléans a embrassé le roi. On essaya vainement de peindre cette scène si imposante et si douloureuse. Au milieu des larmes du roi et de sa profonde émotion, on a pu distinguer dans les paroles à ses enfans les mots de Providence et de France plusieurs fois répétés.

Devant une grandeur qui finit et une grandeur qui commence, quel autre langage pouvait être entendu que celui de la religion. La religion venait de dire à un Bourbon: *Fils de Saint-Louis montez au ciel!* elle disait à un Bourbon: *Fils de Saint-Louis, montez au trône!* Quand le roi est sorti pour rendre dans ses appartemens, on a entendu répéter ces paroles: *Le roi est mort, Messieurs, vive le roi.* (Etoile.)

— M. le grand chambellan a fait la remise du corps au chancelier qui remplissait les fonctions d'officier de l'état civil, et au grand référendaire, assisté de M. Cauchon, archiviste de la chambre des pairs.

— Quand les ministres se sont rendus auprès du roi pour prendre ses ordres, le roi leur a dit de continuer leurs fonctions. « Mes premiers momens, a dit S. M., ont été à la douleur, plus tard je serai tout à mes devoirs. »

— Le public qui se pressait à toutes les portes des Tuileries a été admis à 10 heures à contempler le roi mort; ses mains sont entièrement décolorées; elles sont jointes et pressées un crucifix.

— M. le comte de Damas, avec tout le service du roi, a suivi S. M. Charles X à Saint-Cloud.

Du 17. — *Château de Tuileries.* — Hier, à quatre heures et demie du matin M. le baron de Lalive, introducteur des ambassadeurs, s'est rendu chez MM. les ambassadeurs et a annoncé à LL. EE., de la part du roi, la mort de S. M. Louis XVIII.

L'acte de décès de S. M. Louis XVIII a été dressé hier aux Tuileries par M. le chancelier de France, remplissant les termes de l'ordonnance du roi du 22 mars 1816, les fonctions d'officier de l'état civil de la maison royale.

— Les ministres sont allés ce matin à Saint-Cloud rendre au roi leurs portefeuilles; S. M. a daigné les rendre à LL. Exc. et dans la soirée il y a eu conseil chez M. le comte de Villèle.

— La maladie à laquelle le roi vient de succomber n'a été, à proprement parler, que le dernier symptôme, le dernier phénomène d'une affection qui durait depuis plusieurs années. S. M. était né avec une organisation parfaite de la moitié supérieure du corps: le développement de sa tête et de sa poitrine indiquait une stature herculéenne. L'organisation de ses membres inférieurs n'avait pas la même perfection: ils avaient toujours offert des formes arrondies, une consistance molle et un peu de faiblesse. Cela n'avait pourtant pas empêché le roi de se livrer dans sa jeunesse à tous les exercices de la marche, de la chasse et de l'équitation; mais avec l'âge, ses membres avaient grossi; ils étaient devenus faibles, impotens et le roi avait été obligé de renoncer successivement à toute espèce d'exercice, les promenades en voiture exceptées. Tel était déjà l'état du roi lorsqu'il partit d'Hartwell pour revenir sur le sol de sa patrie.

Ces infirmités augmentèrent dans le cours des dernières années, par l'effet de la goutte et des érysipèles auxquels S. M. était très-sujet. Il fut dès-lors aisé de prévoir qu'elle ne triompherait pas de toutes ces causes de destruction. Cependant l'excellente organisation des parties supérieures a longtemps lutté avec succès contre la mauvaise disposition des parties inférieures.

Tout ce que l'état du roi exigeait a été conseillé et a été observé par lui avec une confiance et une exactitude sans bornes. Jamais peut-être les soins donnés ne furent poussés plus loin et n'eurent une influence plus évidente sur la prolongation de la vie; et à moins d'emprunter la puissance de celui qui seul peut créer et réparer, il était impossible que l'art du médecin qu'il n'a fait dans cette circonstance. (Etoile.)

— Mgr. le chancelier, S. Exc. M. le président du conseil et S. Exc. M. le ministre de la maison, ont procédé hier au soir à la levée des sceaux qui avaient été mis sur le cabinet du feu roi: les papiers qu'il contenait ont été, suivant l'usage, remis au roi son successeur.

— Hier, à une heure, les ministres ont présenté leurs hommages au roi. M. le garde-des-sceaux a remis les sceaux de l'état entre les mains de S. M. qui a bien voulu les lui rendre.

— On s'occupe des préparatifs pour embaumer le corps du feu roi. S. M. sera alors exposée sur lit d'honneur dans la salle du trône.

— M. le duc de Polignac, frère de M. le duc de Polignac, ambassadeur à Londres, est, dit-on, nommé grand écuyer.

— M. le duc de Damas est nommé premier MENIN de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux. M. le duc de Guiche est nommé..... MM. les gentilshommes de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême sont nommés MENINS du jeune prince.

— MM. le duc de Duras et le duc de Blacas font le service d'honneur auprès du roi défunt.

— MM. le comte de Damas, le duc d'Aumont et le duc de Gramont font le service auprès du roi.

— La foule se presse aux portes des Tuileries pour voir le corps du feu roi: on introduit successivement un nombre de personnes déterminé qui traversent l'appartement en passant devant le lit funèbre et sortent par un escalier qui conduit à la galerie inférieure.

A la tête et au pied du lit, sont assis sur des plians, le grand chambellan et le grand aumônier de France; et à droite et à gauche sont rangés, sur des banquettes, les douze maîtres chaux en grande tenue. Le service de l'aumônerie et celui de la chambre remplissent le reste de l'appartement; le clergé de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois psalmodie les prières des morts.

— Le roi a presque toujours conservé sa connaissance ; lorsque la maladie de S. M. fit craindre pour ses jours, Mgr. l'archevêque de Paris se rendit auprès du roi pour réciter les prières de quarante-heures, ce digne prélat fut tellement ému en voyant l'état de faiblesse de S. M., qu'il omit de dire un verset, le roi, qui avait une connaissance profonde des écritures, leva péniblement la tête dit : *M. l'archevêque, vous passez un verset!...*

(Etoile.)
— Hier, vers une heure après-midi un individu assez mal vêtu s'est présenté au poste de la garde royale, établi à la grille du pont tournant situé au bord du jardin de Tuileries, et tenait aux militaires de ce poste les discours les plus extravagants : il disait entre autre chose que c'était lui qui devait régner.

Le capitaine du 4^e. régiment s'étant avancé pour donner l'ordre de l'arrêter; ce misérable, qu'on a su depuis s'appeler Jean-Victor Renaudière, et qui prend la qualité de maître de langues, s'est précipité sur lui, et lui a tiré à bout portant un coup de pistolet dont la balle a par bonheur passé entre le bras et le côté droit. Cet officier a riposté par un coup de sabre qui a ouvert la tête de l'assassin, qu'on a seulement alors pu arrêter et conduire en prison; il était porteur de quatre pistolets chargés, d'un large poignard ou couteau, d'un paquet de poudre, de plusieurs balles et de quelques pierres à pistolet; il avait en outre une ceinture en cuir dans laquelle on a trouvé une somme de 689 fr., dont 640 en or.

On croit que cet individu est aliéné.

Saint-Cloud, le 17 septembre. — Le roi a reçu après dix heures sa maison civile et militaire; chacune des personnes qui en font partie, était nommée en passant devant S. M.

Les membres de la chambre des pairs et de la chambre des députés ont été présentés, et le roi leur a adressé d'un ton fort ému un discours qui a produit l'impression la plus profonde, et après lequel ont éclaté les cris mille fois répétés de *vive le roi!*

Le corps diplomatique a été introduit; S. Exc. le nonce du pape a adressé un discours à S. M.

Le conseil d'état a été présenté par Mgr. le garde-des-sceaux.

Après la messe, S. M. a reçu M. le préfet de la Seine, M. le préfet de police, le corps municipal, les corps militaires, la garde nationale, l'académie française.

Voici les paroles adressées par le roi aux pairs et aux députés :

« Mon cœur est trop profondément affecté, pour qu'il me soit possible d'exprimer les sentimens que j'éprouve; mais je serai indigne de celui qui m'a laissé de si grands exemples, si me livrant trop à ma douleur, je ne conservais pas assez de force pour remplir les devoirs qui me sont imposés. J'étais frère, maintenant je suis roi, et ce titre indique à lui seul la conduite que je dois tenir.

« J'ai promis, comme sujet, de maintenir la charte et les institutions que nous devons au souverain dont le ciel vient de nous priver; aujourd'hui que le droit de ma naissance a fait tomber le pouvoir entre mes mains, je l'emploierai tout entier à consolider pour le bonheur de mon peuple le grand acte que j'ai promis de maintenir.

Ma confiance dans mes sujets est entière, et j'ai la ferme certitude que je trouverai en eux les mêmes sentimens à mon égard.

Je dois vous ajouter, Messieurs, que conformément aux intentions du roi que nous pleurons, je convoquerai les chambres à la fin de décembre. »

— Nous n'avons pas encore reçu la réponse du roi au corps diplomatique. Elle a produit la plus vive impression.

Discours adressé au roi par l'académie française.

Sire, l'académie française supplie V. M. d'agréer son respectueux hommage : elle vient prendre auprès de son auguste protecteur la place honorable qui par l'acte de son établissement, lui a été accordé comme son plus bel apanage.

Déjà elle a une précieuse garantie de la bienveillance de V. M. dans l'aveu qu'elle en a reçu toutes les fois qu'elle a été admise à lui offrir ses respects.

Elle (l'académie) connaît tout l'intérêt que V. M. prend aux travaux littéraires, qui depuis plusieurs siècles contribuent à la gloire de la France chez toutes les nations civilisées, et qui leur ont fait universellement adopter sa langue.

L'académie ne saurait aussi oublier le discours que Louis XVIII a daigné lui tenir dans l'une de ses dernières audiences. Son cœur était rempli du souvenir de tout ce que lui et les princes de sa famille, qu'il nommait avec attendrissement, avaient fait pour mettre un terme aux malheurs de la France, et pour y rétablir une paix durable. S'adressant ensuite à l'académie, il s'exprima en ces termes : Mon règne fournira de nombreuses pages à l'histoire.

L'académie serait heureuse de contribuer à élever ce beau monument. Jamais une plus brillante carrière ne fut ouverte aux écrivains à qui la patrie est chère. On verra dans ces tems modernes comme dans les fastes anciens de la France, qu'elle ne saurait être heureuse qu'avec ses rois légitimes.

La place que V. M. tient déjà dans l'histoire est pour l'avenir l'assurance du règne le plus heureux, et dans le cours de vos longues années pour lesquelles nous implorons le ciel, vous ne cesserez d'entendre cette expression du corps, vive Charles X.

Voici la réponse du roi à l'académie.

Messieurs,
J'ai perdu un frère tendre, la France un monarque sage et éclairé; les sciences et les lettres un protecteur qui les a cultivées dès sa plus tendre enfance, et les a pratiquées avec un soin particulier; je l'imiterai, non pas avec le même talent, mais avec le même zèle. J'en réponds et je compte sur l'académie pour me seconder.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 19 septembre. — S. M. le roi est parti de La Haye le 18 de ce mois pour le palais du Loo.

— Par arrêté du 16 septembre 1824, S. M. a maintenu un conflit de juridiction élevé par M. le gouverneur de la province de Liège, relativement à la validité d'un acte de concession du droit d'extraire dans un bois communal les pierres nécessaires pour la confection d'une route.

LIÈGE, LE 19 SEPTEMBRE.

On assure que M. Vanderfosse gouverneur de la province du Hainaut, est parti pour Paris, chargé par notre gouvernement d'une mission spéciale pour négocier un traité de

commerce avec la France. L'esprit conciliant, la rectitude de jugement, ainsi que les vastes connaissances et l'habileté éprouvée de cet administrateur, font présager le plus heureux résultats de cette négociation.

(L'Ami du Roi.)

— Un avis du ministère de l'industrie nationale et des colonies, du 16 de ce mois, porte que le retard de plusieurs actionnaires de la Société belge de commerce, a rendu nécessaire de fixer un terme pour effectuer le choix qui leur est laissé par l'art 14 de la convention; et, vu que nonobstant cela, on a été dans l'impossibilité d'avoir préparé pour le 29 de ce mois, toutes les preuves nécessaires d'ayant-droit d'actionnaires, il a été trouvé bon, sous l'approbation de S. M. d'assurer à la direction de la société un tems convenable pour préparer ces preuves. En conséquence les actionnaires sont avertis que le terme fixé par l'art. 9, pour faire le versement de 10 pour 100 et qui devait échoir au 29 de ce mois, est reculé au 25 octobre prochain; que cependant le versement de 15 pour cent demeure invariablement fixé tel qu'il l'a été par l'art. 9; et que l'ajournement du versement de 10 pour cent, ne change rien aux dispositions du second paragraphe de l'art. 93; la reconnaissance et la liquidation des intérêts, que ces articles a en vue, se feront comme si le versement en avait effectivement eu lieu au 29 septembre.

Liège, le 20 septembre.

Le sieur Galand en vous écrivant qu'il s'est glissé des erreurs dans le narré que vous avez fait, n° 147 de votre journal, du danger qu'ont couru, le 15 de ce mois, deux enfans qui se baignaient dans la Meuse, est tombé lui-même dans d'autres erreurs. M. Receveur qui pêchait avec son fils, se hâta d'accourir avec sa nacelle au secours des deux infortunés qui se tenaient l'un à l'autre, la nacelle en les abordant les sépara, le sieur Receveur saisit l'un des enfans et le déposa dans son bateau; dans le même moment, le sieur Carman, qui n'avait écouté que son zèle et s'était jeté à l'eau tout habillé, était parvenu jusqu'à l'autre enfant qui l'avait saisi par une jambe; la nacelle n'étant plus dirigée, leur passa sur le corps. Alors le sieur Galand, qui pendant ce tems s'était déshabillé, arriva et repoussa le jeune Carman et l'enfant vers la nacelle où ils furent recueillis par MM. Receveur père et fils. Sans vouloir diminuer le mérite de l'action du sieur Galand, je ne le contredirais point lorsqu'il avance, qu'il était déshabillé, qu'il n'a couru aucun danger ni reçu des secours de personne. Je suis, etc.

P. A. Blochouse, Commissaire de police.

Notre impartialité nous force à insérer le distique suivant en réponse à notre analyse du poème sur la *délivrance du roi d'Espagne*. C'est monsieur Humblet lui-même, puisqu'il faut l'appeler par son nom, qui nous a remis sa réponse :

L'Aigle du haut des cieux peut-il que dédaigner
Hibou caché qui siffle, et cherche à l'offenser.

« Le chanoine HUMBLET, avec tous ses titres, qui flatté de la satisfaction que vient de lui faire parvenir S. M. C. (*) par un de ses ambassadeurs, se rit des vains sarcasmes insérés dans la feuille du 17 septembre !!! »

Si nous avons compris le distique allégorique, l'aigle du haut des cieux, c'est M. le chanoine; (encore un titre à joindre à tous ses titres); et nous sommes, nous, le hibou caché qui siffle. Voilà qui va fort bien, et qui prouve évidemment que les vers de M. Humblet ne sont pas du haut comique.

Nous ignorons de quelle nature est la satisfaction que S. M. C. a fait parvenir à M. le chanoine, par un de ses ambassadeurs. C'était sans doute une mission secrète, car personne à Liège n'a soupçonné l'arrivée de l'ambassadeur susdit. Il est au reste très-vraisemblable que les vers de M. Humblet ont fait fureur dans l'aveuglée Espagne, et qu'une pension s'en suivra, aussitôt que le roi pourra ébrécher son trésor, selon l'expression du poète. Quant à nous hiboux cachés, nous persistons dans notre premier dire, à l'égard des vers de l'aigle,

Hors qu'un commandement exprès du roi ne vienne...

ANECDOTES SUR ROSSINI.

Joachim Rossini est né en 1792 à Pesaro, petite ville sur le golfe de Venise. Le père de Rossini était un pauvre joueur de cor du troisième ordre, courant les foires de la Romagne; sa mère, qui a été une beauté, était une *prima donna* passable. C'est à Venise qu'il fit son premier opéra à l'âge de dix-huit ans. Deux ans plus tard, il y donna une marque de ce caractère original, et enjoué par fois jusqu'à l'extravagance qui s'est peu démenti depuis. Le directeur du théâtre de Venise, non content d'avoir pour quelques sequins un compositeur aimable, et dont le génie naissant allait procurer la vogue à son théâtre, le voyant pauvre se permit de le traiter légèrement. Rossini était maître absolu de faire exécuter tout ce qui lui passerait par la tête aux instrumens de son orchestre. Il s'avisait de réunir dans l'opéra nouveau, intitulé l'*Echelle de soie*, qu'il fit pour le directeur insolent, toutes les bizarreries qui n'ont jamais manqué dans cette tête-là. Par exemple, à l'*allegro* de l'ouverture, les violons devaient s'interrompre à chaque mesure pour donner un petit coup d'archet sur le réverbère en fer blanc, dans lequel est placée la chandelle qui les éclaire. Qu'on se figure l'étonnement et la colère d'un public immense accouru de tous les quartiers de Venise et même de la Terre-Ferme pour l'opéra du jeune *maestro*! Ce public, qui deux heures avant l'ouverture, assiégeait les portes, et qui ensuite avait été forcé d'attendre deux heures dans la salle, se crut personnellement insulté, et siffia comme un public italien en colère. Rossini, loin d'être affligé demanda en riant à l'*impresario*, ce qu'il avait gagné à le traiter avec légèreté, et partit pour Milan où ses amis lui avaient procuré un engagement.

Lors de la mise en scène d'un de ses nouveaux ouvrages dans une ville d'Italie, Rossini paraît au piano dans l'orchestre durant les trois premières représentations, après quoi, il reçoit ses 70 sequins (800 francs), prend part à un grand dîner d'adieu qui lui est donné par presque toute la ville, et part en voiturin, avec un porte-manteau beaucoup plus rempli de

(*) Le roi d'Espagne sans doute.

papers de musique que d'effets, pour aller recommencer le même rôle à quarante milles de là, dans une ville voisine. Ordinairement, il écrit à sa mère le soir de la première représentation, et lui envoie pour elle et pour son vieux père les deux tiers de la petite somme qu'il a reçue. Il part avec huit ou dix sequins, mais le plus gai des hommes, et, chemin faisant, ne manque pas de mystifier quelque sot, si le hasard lui fait la grâce de lui en envoyer. Une fois, comme il se rendait en voiturin d'Ancône à Reggio, il se donna pour un maître de musique, ennemi mortel de Rossini, et passa tout le tems du voyage à faire chanter de la musique exécrationnelle, qu'il composait à l'instant, sur les paroles connues de ses airs les plus célèbres; musique qu'il faisait bafouer comme étant celle des prétendus chefs-d'œuvre de cet animal nommé Rossini, que les gens de mauvais goût avaient la sottise de porter aux nues. Il n'y a nulle fatuité à lui de mettre ainsi le discours sur la musique; En Italie, c'est la conversation la plus à la mode; et après un mot sur Napoléon, c'est toujours le propos auquel on revient.

A Bologne, en 1812, Rossini eut un embarras assez sérieux dont il se tira à sa manière. Sa maîtresse de Milan, abandonnant son palais, son mari, ses enfans, sa réputation, arriva un beau matin dans sa petite chambre d'auberge plus que modeste. Le premier moment fut de la plus belle tendresse; mais bientôt parut aussi chez lui la femme la plus célèbre et la plus jolie de Bologne (la princesse C....) Rossini se moqua de toutes deux, leur chanta un air bouffe et les planta là; il n'est pas fort pour l'amour passion.

Qui ne connaît en Europe le fameux morceau *di tanti palpiti* de Tancredi? On l'a intercalé dans la leçon de musique du *Barbier de Séville*, et si malheureusement traduit par *charmant bocage*, etc. Nous l'avons entendu plusieurs fois, l'hiver dernier, dans nos concerts, où une demoiselle Bertrand et une de nos actrices ont eu l'air de le chanter. Le récitatif est à lui seul un chef-d'œuvre; ce dont ces dames ne se doutaient seulement pas. A Venise cet air admirable s'appelle *l'aria del rizi*. *Aria del rizi*, puisqu'il faut l'avouer, veut dire *l'air du riz*. Voici à quel sujet. Rossini avait fait, pour l'arrivée de Tancredi, un grand air dont l'actrice chargée de ce rôle ne voulut pas (on sait que c'est une femme qui fait Tancredi); et comme cette cantatrice était alors dans la fleur de la beauté, du talent et des caprices, elle ne lui déclara son antipathie pour cet air que l'avant-veille de la première représentation. Qu'on juge du désespoir du maestro! Le pauvre jeune homme rentre pensif à sa petite auberge. En Lombardie, tous les diners, celui du plus grand seigneur comme celui du plus petit maestro, commencent invariablement par un plat de riz; et comme on aime le riz fort peu cuit, quatre minutes avant de servir, le cuisinier fait toujours faire cette question: *bi sogna mettere i rizi? faut-il servir le riz?* Au moment où Rossini rentrait chez lui désespéré, le camériste lui fit la question ordinaire; on met le riz au feu; dans ce moment une idée lui vient: il écrit quelques lignes, et avant que le riz ne fut prêt, Rossini avait achevé *l'air di tanti palpiti*.

Il n'écrit de sa vie qu'à une seule personne, c'est sa mère, et il adresse sans façon ses lettres à la signora Rossini, mère du célèbre maestro, à Bologne. Tel est le caractère de l'homme, moitié au sérieux, moitié en se moquant, il avoue la gloire qui l'entoure, et ne songe guère à la petite modestie d'académie. Heureux par son génie au milieu du peuple le plus sensible de l'univers, enivré d'hommages au sortir de l'enfance, il croit en sa propre gloire et ne voit pas pourquoi un homme tel que Rossini ne serait pas, naturellement et sans concession, au même rang qu'un général de division ou qu'un ministre. Ils ont gagné un gros à la loterie de l'ambition; lui, il a gagné un gros lot à la loterie de la nature.

Il y a des gens dont Rossini fait ses menus-plaisirs: ce sont les pédans. Il a souvent fait sans scrupule de petites fautes contre les règles. Dans ses partitions originales, il les a toutes notées avec une grande croix, en écrivant à côté *Pour la satisfaction des pédans*.

Un pédant, prêtre de son métier, l'avait relancé jusque dans sa petite chambre d'auberge et l'empêchait de se lever: Rossini impatienté se mit sur son séant: «vous voulez bien me parler de ma gloire, dit-il; savez-vous, Monseigneur quel est mon véritable titre à l'immortalité? C'est d'être le plus bel homme de mon siècle. Canova m'a dit qu'il comptait me prendre un jour pour modèle d'une statue d'Achille.» Là dessus, il saute du lit et paraît aux yeux du Monseigneur en costume d'Achille, ce qui est un grand manque de respect en ce pays là. «Voyez-vous cette jambe, voyez-vous ce bras? continue-t-il: quand on est fait de cette façon, je pense qu'on est sûr de l'immortalité.» Une fois lancé ainsi dans la mauvaise plaisanterie, il s'exalte par le son de ses paroles et par le rire fou que lui donnent ses propres idées; il improvise des sottises à l'infini, il devient outrageant, et rien ne peut l'arrêter. Le Monseigneur pédant en fut bientôt réduit à prendre la fuite. *Delanoë.*

LOTÉRIE ROYALE DE BRUXELLES.

Tirage du 18 septembre: 16-59-66-56-65.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 18 septembre.

Naissances: 3 garçons, 8 filles.

Décès: 1 fille, 1 femme, savoir:

Constance Saumon, âgée de 30 ans, journalière rue Grande-Bèche.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

L'épouse GILLON-NOSSANT, ayant vu avec extrême surprise l'annonce de M. THOMAS, fils, coiffeur, dans le journal de M. Desoer, se disant *successeur de M. Gillon*, a l'honneur de prévenir qu'elle tient et continue à vendre tout ce qui concerne la profession de son mari, et que son commerce continuera à être dirigé par elle pendant le voyage qu'il a l'honneur de faire en qualité de coiffeur de S. A. R. et L. princesse d'Orange.

Au *Wauxhall Champêtre*, chez MARÉCHAL, à la Boverie, on fricasse des oies à la manière de Visé.

La commission administrative des hospices civils de Liège, mettra en adjudication par voie de soumissions la fourniture de 150 cordes métriques ou aunes cubes de bois calin dit bois de France; les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désigner le prix de la corde en argent des Pays-Bas, et être remises cachetées vendredi prochain au plus tard avant midi au secrétariat de ladite commission où l'on peut voir le cahier des charges.

A vendre ou à louer une belle maison, située rue St-Séverin, num. 532. S'adresser rue Béguinage St-Christophe, num. 236.

(25) Chambre garnie à louer, rue Fond St.-Servais n. 480.

(80) A louer, un grand et bel appartement, avec remises, écuries, jardin potager et d'agrément, situé dans un des plus beaux quartiers de Liège. S'adresser à Mde. LEVASSEUR, rue du Crucifix, n. 721.

Et une grande distillerie avec dépendances, située à Chokier. S'adresser au château de Chokier.

(43) Maison à vendre propre à différents genres de commerce, située à Liège, quai du Pont-des-Arches, ayant vue sur la Meuse, avec porte cochère, cour, écurie, lavoir, caves et une vaste remise, pouvant servir de magasin; cette maison, dont l'intérieur est dans le goût moderne, a plusieurs salons décorés de glaces. Elle se trouve dans le meilleur état et réunit beaucoup de commodités. Tous les foyers sont en marbre de bon goût, avec de belles glaces. On offre des facilités à l'acquéreur.

S'adresser à Me. Boulanger, notaire, à Liège.

(56) A vendre un beau cabriolet. S'adresser à la verrerie de Ste.-Claire.

Vente de Meubles.

Jendi, 23 septembre 1824, aux deux heures de l'après-midi, M. Haquin, cessant l'établissement du Grand Waux-Hall, sur Avroi, y fera vendre publiquement, sous la direction de M. Ph. SERVAIS, candidat au notariat, le mobilier, garnissant ledit établissement et consistant en une forte quantité de chaises, de différentes espèces; tables, dont une grande, à coulisses; beaux canapés de jardin, au nombre de plus de quatre-vingt; rideaux de fenêtres, avec les garnitures; lustres en cristal, ayant cercles et bobèches dorés; figures de jardin; volière; belle batterie de cuisine, parmi laquelle huit bouilloires en cuivre; et autres objets.

A Louer pour mars prochain, la ferme du château de Bismal, près de Tongres. S'adresser au dit château

VENTE D'IMMEUBLES.

(85) En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, en date du 28 juillet dernier, il sera procédé définitivement, le samedi trente octobre mil huit cent vingt-quatre, à deux heures de relevée, par le M. le juge-de-peace des quartiers de l'Est et Nord de cette ville de Liège, en son bureau, n. 939, rue Neuvise, par le ministère du notaire DELEUXHY, à ce commis à la vente aux enchères des immeubles, dont la désignation suit:

1er. Lot. 1. Un beau et grand moulin à farine, solidement bâti en pierres et briques, ayant trois roues qui font mouvoir quatre paires de meules, jouissant d'un coup d'eau qui ne tarit jamais; plus une écurie y attenante et un jardin dans le fond duquel se trouve une boulangerie: le tout contenant dix-huit perches 679 palmes;

2. Un réservoir établi sur un terrain contenant huit perches 719 palmes.

2e. Lot. Une maison appendices et dépendances, sise rue des Récolets, joignant du midi Laurent Claes, du couchant la rue de l'Eau.

3e. Lot. Une maison, cour, écurie et autres édifices, située rue de l'Eau, joignant du couchant à ladite rue, du levant Jacques Janvier.

4e. Lot. Une maison sise rue du Turni, joignant du midi audit Janvier, et d'un autre côté à la maison qui précède.

Tous ces immeubles sont situés sous la commune de Visé, canton de Dalhem.

S'adresser pour voir le cahier des charges, à M. le juge-de-peace susdit, ou au notaire DELEUXHY, rue St.-Séverin, qui est dépositaire des titres de propriété.